

## Chronologie de *Lingua d'oc* à Occitanie

Il s'agit d'une chronologie linguistique, qui prend en compte les mots et expressions issus de *Lingua d'oc*, apparu au XIII<sup>e</sup> s. dans le Nord de la France, et de ceux qui leur furent substitués dans leurs formes variées, en précisant notamment leur langue et leur signification.

Par convention, « roman du midi » désigne la langue courante peu différenciée des Alpes à la Garonne, que l'on appela parfois « provençal » et qui ne prit le nom de languedocien qu'au XVII<sup>e</sup> s., après que les parlers à l'est du Rhône s'en fussent progressivement détachés à partir du XVI<sup>e</sup> s., gardant pour eux le nom de provençal.

La signification est déterminée assez souvent par conjectures, d'après le contexte et éventuellement le cadre social et la région où apparaît l'occurrence, la qualité de celui qui en use (autorité publique et ses secrétaires, notaire ou clerc de fonctions équivalentes, historien ou poète...), etc.

Les pastilles de couleur signalent les rares occurrences de sens linguistique, c'est-à-dire désignant une langue : **L** **F**, chez un auteur étranger au territoire qui la parle, en L[atin] ou plus rarement en F[rançais], et **●** chez un auteur autochtone nommant sa propre langue.

Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s., cette chronologie a pu être considérablement enrichie par la recherche documentaire que permet *Google*.

Dans les références : HGL – *Histoire générale de Languedoc* par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissète, Toulouse : Privat, 1874 à 1902, et spécialement les volumes de preuves : pour 1271-1443, t. X, 1885; pour 1443-1789, t. XII, 1889 et t. XIV, 1876.

Entre **1285** et **1288** – *lenga que dyen "hoch"*, catalan, chroniqueur Bernat Desclot – désigne un territoire (Desclot (B.), *Crònica del rey en Pere e de seus antecessors passats*, éd. Coll i Alentorn (M), Barcelone, 1950, chapitre CXXXVII, IV, p. 117).

2 février **1291** – *Lingua d'oc*, latin et français, dans un acte public dressé à Lagny, à quelque 25 km de Paris, par le notaire montpelliérain qui accompagne aux foires de Champagne les marchands de provinces méridionales (HGL, t. X, col. 245) ; « *de Lingua videlicet que vulgariter appellatur Lingua d'oc* », (de la "langue" qu'on appelle Langue d'oc en langue vulgaire) explicite, par une expression qui devait être courante en pays d'oïl, le qualificatif latin « Provinciales » appliqué à ces marchands ; ce mot renvoyant à *Provincia* qui nomme un territoire, « Lingua » a ici le sens de « territoire », comme souvent à l'époque.

26 mars **1295** – *lingua de hoc*, latin, acte de Philippe le Bel; se réfère, « *in civitate Nemausensi & provincia Narbonensi ac tota terra sive lingua de hoc* », « dans la cité de Nîmes et la province de Narbonne et à tout le territoire ou langue d'oc » (HGL, t. X, col. 247).

15 septembre **1298** – *Lingue Occitane*, latin, génitif de *Lingua occitana*, latinisation complète de *lingua d'oc* de 1291 ; désigne les territoires de langue d'oc d'où viennent les marchands pour lesquels les Consuls de Montpellier nomment un "capitaine" qui les administrera pendant leur séjour aux foires de Champagne et de Brie (A. Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, t. I, Montpellier : Martel, 1861, p. 309).

Vers **1299/1300** – *Lengue d'Oc*, français, dans des notes de l'administration de Philippe le Bel, à propos de la guerre avec l'Angleterre : « *barons de par deça et de la lengue d'Oc* [...] *touz les barons de Lengue d'Oc*. » ; dans une troisième occurrence sur les sources du financement de la guerre, le territoire est précisé : « *Item pour ladite cause, des prelaz et des clers de Lengue d'Oc, c'est a savoir de senechaussées de Tholose, de Carcassonne et de Biaucaire...* » (Funck-Brentano (F.) « Document pour servir à l'Histoire des relations

de la France avec l'Angleterre et l'Allemagne sous le règne de Philippe le Bel », *Revue d'histoire*, 1889, t. 39, pp. 329, 334; document publié initialement par Boutaric, mais de façon défectueuse ; daté par le nouvel éditeur entre la fin 1298 et le début de 1301).

**Après 1317 – *Lingua d'Oc***, roman du midi <sup>1</sup>, sens territorial, dans la relation dans le Cartulaire de Montpellier dit *Petit Thalamus* de la nomination en 1317 d'un "capitaine" des marchands « *per la Lingua d'Oc* », comme en 1298 (cité par Germain (A.), *op. cit.*, t. II, p. 90, note 3).

**L 24 février 1318** [1317 a.s.] – *Lingua occitana*, latin, dans deux lettres de Philippe V relatives à la « Draperie de Carcassonne et Béziers » (Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, 1769, pp. 447-465) :

**L** – pp. 448 et 449, au sens linguistique en deux occurrences curieuses, *quas pannos crudos appellunt Lingua vulgariter Occitana* et *que panni crudi in Lingua Occitana vulgariter appelluntur*; on constate en effet que ce sont des mots latins qui sont donnés comme des appellations en « langue d'oc vulgaire »; et tout de suite après, ces mots latins réputés d'oc sont "traduits" en français par d'autres mots latins : *panni crudi, qui vulgariter Lingua Gallicana tele lanee appelluntur*;

– pp. 451 et 455, en deux autres occurrences à sens territorial, *aliquibus Civitatibus, Villis vel locis aliquarum Senescalliarum Lingue Occitane* et *tant ipsius Domini nostri Regis quàm sua, & maximè Reipublice Senescallie Carcass. quàm Lingue totius Occitane*; comme en 1299/1300, outre cette sénéchaussée de Carcassonne, ce territoire comprend celles de Toulouse et de Beaucaire ; p. ex. p. 449 : *Tholose, Carcassone & Bellicadri Senescalliis*; de même, pp. 454, 459 et 462.

Mais ces lettres foisonnent d'autres expressions dont la chancellerie royale usera largement par la suite, et où le même adjectif féminin *occitana* est associé aux génitifs *Reipublice* (pp. 448, 449, 455 et 459), *Patrie* (pp. 448 3 fois, 449 2 fois, 455, 456, 460 et 465) et même à ces deux réunis, *Reipublice Patrie Occitane* (p. 448); et au pluriel *Partibus* (pp. 449, 452 et 461) et *Partium* (p. 459).

Cependant, il ne faut surtout pas se méprendre sur le sens de ces noms et leur donner celui qu'a aujourd'hui leur forme française :

– *Respublica* a son sens latin de « chose publique », voire d'intérêt général; aussi le trouve-t-on utilisé pour tout le royaume : *Reipublice Regni (nostri) Francie* (pp. 448 2 fois, 449) et sans *Francie* (pp. 448, 455 et 465);

– *Patria* et *Partes* ne veulent rien dire d'autre que « pays, territoire, région », sans qualification juridique particulière, contrairement à *ducatu*, duché, ou *comitatus*, comté. Ainsi, la version auvergnate des *Coûtumes de Riom*, concédées en latin en 1270 par Alphonse comte de Poitiers et Toulouse, frère de Louis IX, traduit « *secundum Consuetudinem Patriæ* » par « *segund las condumas dal pais* » (*Coûtumes* publiées à la suite des *Coutumes de Beauvaisois*, 1690, art. XI, p. 459; même chose art. XVI et XXXVII, pp. 460 et 463). Voir aussi, en 1737, la même lecture par le Languedocien Jean Astruc.

– Et bien sûr, comme en 1298, l'adjectif *occitanus* traduit en latin le complément de nom français *d'oc* ; le rendre en français par *occitan* est un anachronisme grossier pour un texte d'avant l'entrée du mot dans la langue française, soit après 1935, puisqu'il est encore absent de la 8<sup>ème</sup> édition du *Dictionnaire de L'Académie française* parue de 1932 à 1935.

**Après 1337 – *Lingua Occica***, latin, désignant le territoire de Langue d'oc, comme région d'origine d'un noble décapité pour trahison, puis de barons ayant contribué à la prise de villes et châteaux en Gascogne; ces barons sont présentés comme distincts des Toulou-

<sup>1</sup> Nom donné à la langue de Montpellier dans l'édition partielle du *Petit Thalamus* par M. de St-Paul, de la *Société archéologique de Montpellier*, Montpellier : Martel, 1836, p.V, car cette langue n'a pas de nom propre à l'époque, alors que le catalan et le gascon ont déjà le leur.

sains : « *baronibus de Lingua Occica ac Tholosanis* » (« Continuatio » de la *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, H. Géraud éd., t. II, Paris, 1843, p. 158).

6 avril **1342** — *Lengue d’oc*, français, sens territorial, dans une lettre par laquelle Philippe V nomme « Jehan, evesque de Beauvez [...] lieutenant especial & general en Gascoigne, Agenois, Bourdelois, Xanctonge & en toutes les autres parties de la Lengue d’oc » (HGL, X, col. 601, d’après le « Registre du trésor des chartes du roi, cotté 68, acte 53 »).

**L** 26 aout **1344** – *lingua ocana*, latin, avec une acception nettement linguistique, dans une lettre du pape Clément VI ; ce pape « français » d’origine limousine enjoint au chancelier de l’Église de Paris de conférer le grade de maître, avec licence d’enseigner, à Peyre de Paternas [de Pernes, Vaucluse], s’il en est jugé digne par les Maîtres de la Faculté de théologie, « *cum comitatus et Ordo predicti nullum magistrum habeant de lingua Ocana [...], qui in aliquo studio legere possit* », « car le Comtat [Venaissin] et l’Ordre précités [des Frères Ermites de saint Augustin] n’ont aucun maître de langue d’Oc [...] capable d’enseigner en un *studium* », (*Chartularium Universitatis parisiensis*, Cartulaire de Université de Paris, H. Denifle et É. Chatelain éd., Paris, t. 2, 1891, p. 552). Cet adjectif insolite par rapport à *occitana* peut répondre à un souci de sobriété, en évitant le pléonasma du double suffixe *-itanus* ; mais il ne change rien au fond ; il faut rappeler que ce pape que nous dirions d’oc, comme probablement le secrétaire qui a écrit la lettre, avait passé en pays d’oïl, jusqu’au Conseil du roi, les seize années de sa carrière ecclésiastique précédant son élection au pontificat ; dans cette lettre, il fait donc sienne l’appellation de « langue d’oc » pour le parler d’un personnage originaire du Comtat Venaissin, pourtant en dehors du royaume de France où elle était en usage.

22 septembre **1345** – *partes Occitanie*, latin, dans la titulature d’un lieutenant général du roi : « *Petrus Dux Borbonensis, Comes Clarmontensis & Marchie, ac Camerarius Francie Locumque tenens Domini mei Regis Francie in partibus Occitanis & Vasconie* » ; il s’agit d’un *vidimus* dans un acte royal de mars 1356 (Secousse, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. III, p. 155) ; la même titulature se retrouve dans une lettre du 19 novembre 1345 publiée dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, vol. 33, 1898, p. 150 ; là, les éditeurs l’ont ainsi traduite : « Pierre, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier du roi et son lieutenant **aux parties de Languedoc et de Gascogne**. » Cette expression se retrouve dans l’acte de 1359 ci-après, un autre de 1366 (HGL, t. IV-2, p. 858, note 2), un autre de 1413 (t. X, col. 1972) et, en variante *patria Occitanie* dans le privilège accordé par Charles VI à la ville de Carcassonne le 23 novembre 1418 (Guillaume Bessé, *Recueil de diverses pièces servant à l’histoire du roy Charles VI*, Paris : Sommaille, pp. 276-290), puis dans un acte de Charles VII, de 1443 (HGL, *ib.* col. 2208). On n’a pas trouvé *Occitania* seul avant 1571.

22 aout **1358** – *pays de la Languedoch*, français (Ordonnance sur les monnaies, de Charles, régent pour son père Jean le Bon prisonnier des Anglais, dans les *Ordonnances des rois de France de la Troisième race*, t. III, Paris : Imprimerie royale, 1732, p. 245). Même formule dans une autre ordonnance sur les monnaies, du 30 octobre 1358 (*ib.*, p. 265). Cette forme française est apparemment la seule qu’ait utilisé Froissart (vers 1333-1410) selon la scrupuleuse édition de ses *Œuvres* par le baron Kervyn de Lettenhove ; les t. III, IV, XI et IV, Bruxelles : Devaux, 1867 à 1872 en présentent de nombreuses occurrences et on la retrouvera par la suite **jusque vers 1650**.

1<sup>er</sup> décembre **1359** – *partes Occitanie*, latin, dans la titulature de Jean, comte de Poitiers, fils du roi Jean le Bon et son lieutenant *in partibus Occitanie & Alvernie*, dans les régions de Langue d’oc et d’Auvergne (HGL, t. X, col. 1176).

**F** **1373** – *languaige d’oc*, français, au sujet d’un ouvrage dans un inventaire de la librairie du

Louvre (n° 378 de l'édition de M. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 134) ; c'est la seule mention médiévale ayant en français un sens linguistique, et le mot *langaige*, employé au lieu de *langue*, laisse entendre que *langue* s'était spécialisé dans l'acception territoriale.

- 23 décembre 1407 – *lingua occitana*, latin, sens linguistique, désignant l'idiome d'Arles dans un acte intéressant les Juifs de la ville ; il y est fait mention d'une charte rédigée en hébreu et d'une autre qui la traduit « *in ydiomate sive vulgari lingu[a] occitan[a]*, [...] *cujus quidem carte in lingua occitana...* », « en idiome, c'est-à-dire en langue vulgaire occitane », (Paul Hildenfänger, « Documents relatifs aux Juifs d'Arles », *Revue des études juives*, t. 41, 1900, pp. 62-97). C'est la première attestation connue de l'usage local de cette expression pour nommer la langue autochtone dans laquelle un acte est écrit ; comme la lettre papale de 1344 pour un religieux originaire de Pernes, elle suppose que les Arlésiens ne ressentaient pas leur langue comme foncièrement différente de celle de la « langue d'oc » de la rive droite du Rhône, et que les praticiens qui auraient à connaître de cet acte avaient adopté la forme latine de cette expression.

- L 12 juin 1411 – *occitanum ydioma*, latin, sens linguistique, dans des lettres de Charles VI qui confirment un règlement fait du temps de Saint Louis, concernant les sergents de Carcassonne et la garde qu'ils font dans cette ville. Ce règlement lui a été communiqué par *vidimus* du sénéchal de Carcassonne ; ce sont des « *Ordinaciones sive statuta in occitano ydiomate descriptas* » (Secousse, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, vol. IX, Paris Imprimerie royale, 1755, p. 607).

Année 1411 – *Occitani*, latin, substantif appliqués à des personnes, dans la *Chronique du religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, M. L. Bellaguer éd., t. IV, Paris : Crapelet, 1842, p. 570 : « *Gratis auribus tunc et dux Burgundie audivit regi dominum Sancti Georgii et magistrum Petrum de Mariniaco, advocatum in Parlamento, scripsisse quod Lemovicenses, Tholosani ac universi Occitani ipsum in summum recognoscebant dominum, [...]* », traduit ainsi par l'éditeur, p. 571 : « Le duc de Bourgogne apprit aussi avec plaisir que le sire de Saint-Georges et maître Pierre de Marigny, avocat au Parlement, avaient écrit au roi que les **habitants** de Limoges, de Toulouse et de **tout le Languedoc** le reconnaissaient pour souverain seigneur [...] ».

- 8 février 1414 – *lingua occana*, latin, sens territorial, dans une bulle papale (C. Faure « Les réparations du palais pontifical d'Avignon au temps de Jean XXIII (1413-1415) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1908, pp. 185-206; p. 204) ; les provinces ecclésiastiques mises à contribution ne le sont que « *quatinus civitates et dioceses hujusmodi in Lingua occana protendentur* », « dans la mesure où les cités et diocèses de la sorte s'étendent en Langue d'oc » ; seul le *cc* est nouveau. Cette forme est également attestée, sous des plumes ecclésiastiques, avec le même sens en 1440 et vers 1445, et avec le sens linguistique en 1450 (s'y reporter).

- 20 mai 1424 – *pays* ou *païs de Lengadoch*, *pays de Langadoch* et *pays de Languedoch*, roman du Languedoc, dans les Cahier des doléances de la province de Languedoc (HGL, t. X, col. 2044 à 2046).

- 1434 – *lingua Oxitana*, latin, sens territorial, Actes du Concile de Bâle, in *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti : Concilium Basilense, scriptorum*, vol. 2, 1873, p. 807 : « *pluries multique prelati lingue Oxitane...* ».

L'expression *lingua Oxitana* ainsi notée se retrouve dans un 5 ouvrages publiés en 1559, 1611, 1620, 1633 et 1672 ; *oxitanus* seul, comme adjectif ou substantif désignant personnes ou peuple en 1588, 1647, 1648, et même en 1893 dans un répertoire de l'Université de Heidelberg ; et comme simple qualificatif signifiant *du Languedoc*, ou *languedocien*, en 1593, 1661 et 1665. Et cette graphie en -x- se retrouve évidemment dans

*Oxitania*, à partir de 1589 (arrêt du Parlement de Paris). Sur les 27 ouvrages usant de ces formes, 7 traitent de géographie, 4 d'histoire, 3 de droit et 2 de médecine, et 12 sont d'auteurs étrangers au royaume de France.

● **1450** – *lingua occana*, latin, dans les *Miranda de laudibus Francie et de ipsius regimine regni* (Merveilles à la louange de la France et du gouvernement de son royaume) de l'archevêque de Toulouse Bernard de Rosergue [forme ancienne de *Rouergue*, et non de *Rosier*, comme on l'a écrit également] (1400-1475), (P. Arabeyre, « La France et son gouvernement au milieu du XV<sup>e</sup> siècle d'après Bernard de Rosier », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1992, Vol. 150, n° 2, pp. 268-9) ; en 1440, le même auteur, pas encore archevêque, avait largement usé de la même expression avec son sens territorial, dans une harangue adressée au roi Charles VII au nom des états de Languedoc, *Lingua occana*. Ici, le sens linguistique est évident, encore qu'il serve à une explication territoriale dans la description rapide de la France qui ouvre les *Miranda* ; elle signale qu'« *inter alia singularia habet duo specialia ydiomata sive duas lingas, gallicanam scilicet et occanam, quarum una de oy, alia de oc est vulga[r]iter dicta* », « entre autres singularités la France a deux idiomes ou langues particuliers, c'est à dire la gallicane et l'occane, dites l'une d'oy et l'autre d'oc ». C'est à notre connaissance la dernière mention médiévale de l'adjectif latin avec un sens linguistique.

**1528** – *lingua ochitana*, latin: « Erat in p[ro]uincia narbonēsis (cui *linguæ ochitanæ* nūc nomen est) Ludouicus andegauus Caroli frater positus a rege gubernator. », Louis d'Anjou, frère de Charles [V], avait été nommé par le roi gouverneur de la province de Narbonne (qui a aujourd'hui le nom de Languedoc). Début du récit de la révolte sanglante des habitants de Montpellier, en octobre 1379, contre les impôts excessifs décidés par Louis d'Anjou. (Robert Gaguin, *De Francorum regum gestis annales nec non Huberti Velleji continuatio*, Paris : Joannes Parvus, 1528, f° lxlvi r°).

**1556** – *Hoccitana*, latin, d'oc, qualificatif, ou *Languedoc*, nom d'une partie « *Galliæ Narbonensis, quam incolæ sua lingua Hoccitanam vocant* », de la Gaule narbonaise que les habitants appellent d'oc [ou langue d'oc] dans leur langue, selon Conrad Lycosthène (pseudonyme de Théobald Wolffhart, 1518-1561), *Apophthegmatum ex optimis vtrivsq[ue] linguæ scriptoribus, per Conradum Lycosthenem*, Lyon : A. Vincenti, 1556, pp. 815-816.

**Avant 1566** – *Langue Occitane*, français, *Languedoc*, nom de la province, dans les chroniques manuscrites laissées à sa mort par le bourgeois du Puy-en-Velay Estienne Medicis (vers 1475-fin 1565) ; ces chroniques n'ont été révélées qu'en 1869 et 1874, par le chartiste Augustin Chassaing qui les a publiées en deux tomes, « *Chroniques de Estienne Medicis, bourgeois du Puy*, Le Puy : Marchessou ». L'expression se trouve dans deux passages du tome I<sup>er</sup>, où elle ne peut désigner que la province :

p. 34 : devant l'affluence des pèlerins qui viennent prier au sanctuaire de Notre Dame, de nombreux habitants entreprennent de donner des noms aux maisons et aux rues et de les graver sur les murs « & tant soigneusement y travaillarent qu'ils en ont fait une des recommandées cités de toute la Langue Occitane. »

p. 203 : « ...pour lors considerans plusieurs nobles, magnifiques & insignes cités & villes de la marche & pays de la Langue Occitane (que, en partie, estoit alors a Rege Majoricharum, c'est à dire au Roy de Mailhorque & depuis, icelluy pays acquis par les feus Roys de France, à beaux deniers comptans, dudict Roy de Mailloque)... »

Il s'agit là sans doute d'une fantaisie de l'érudit dont l'éditeur a écrit, p. xxxv, « Son vocabulaire est un perpétuel néologisme. » Et de fait, le nom de *Languedoc* ou *Lenguedoc* est seul employé ailleurs, non seulement dans les pièces d'archives transcrites mais aussi dans les rédactions propres à l'auteur, ainsi relevées : *Languedoc*, pp. 133, 235, 342, 359 (4 occ.), 373, 375, 381, 412 et 496 du t. I, et 249 du t. II ; et *Lenguedoc* pp. 235 (3 occ.) et

302 du t. I, et 292 (2 occ.) du t. II.

La p. 235 du tome I mérite d'être citée pour son polymorphisme tranquille :

« Or, advint que ce duc de Bourgoigne, tousjours veuillant usurper de plus fort en plus fort les droicts seigneuriaux de la couronne de France, anvoya au pais de Lenguedoc le prince d'Orange & autres plusieurs grans seigneurs, à main armée, pour mettre le pais en son obeissance ; & fut ce l'an M.CCCC.XIX. Et monseigneur le Daulphin, gouvernant le royaume au lieu de son père, de ce informé, envoya légats audit pais de Lenguedoc, leur signifiant qu'ils ne prestassent nulle obeissance au duc de Bourgoigne, mais à luy qui en estoit naturel seigneur. Mais monseigneur le Daulphin, par la relation des légats, ne trouva audit Lenguedoc, sous son obédience, que le pais de Vellay, Gevaudan & Viveroys, car toute la reste estoit soumise au duc de Bourgoigne. [...]

« Après ce, le prince d'Orange, chief au pays de Lenguedoc pour ledit duc de Bourgoigne, ensemble le seigneur de Rochabaron de Forests & autres seigneurs, sentant la contradiction de la ville du Puy, Gevaudan & Viveroys, proposarent y venir à force. »

Les deux « Langue Occitane » de l'ouvrage ne sont que deux accidents qui, restés inédits pendant plus de trois siècles, furent sans influence sur les idées et les pratiques. Il faudra attendre 1617 pour retrouver *occitan* lié à la province, et 1655 (cité à 1606) pour la variante *Langue Occitaine*.

**1571** – *linguæ Oscitanæ*, suivi de *prouincia, regio*, ou *ditio* ; *Oscitana* précédé ou non de *lingua* ; *Occitana* et *Occitania* isolés ; *Oscitanica* isolé ou précédé de *Prouincia*, latin, pour la province de *Lenguedoc* clairement délimitée par l'auteur ; et *Oscitanus, Occitanus* (cf. 1495), *Oscitanicus* pour ce qui s'y rapporte, donc *languedocien*, adjectif ou substantif. C'est dans une histoire des guerres de religions, le *Commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ* du pasteur protestant et historien Jean de Serres (1540-1598) ; issu d'une famille du Vivarais, il est le frère cadet du célèbre agronome Olivier de Serres (1539-1619). Dans cette prolifération de formes, est remarquable la fréquence élevée de *Oscitana / Occitana*, loin devant l'*Occitania* des actes administratifs depuis 1345 ; il est vrai que le modèle de *Toscana* rendait ces formes tout à fait convenables. Cela montre que pour cet érudit languedocien et ses nombreux lecteurs de toute l'Europe latinisante — en témoignent les rééditions qui se suivaient de près —, le territoire bien défini du Languedoc n'avait pas de nom latin bien établi. L'apparition de *Linguadocia* et autres confirmerait bientôt ce constat.

Les formes en *Osci...*, dont de Serres semble avoir usé le premier<sup>2</sup>, n'auront qu'un succès limité, pendant un demi-siècle : 5 titres pour *oscitanus*, 1581 (2 titres), lettre au Pape, de date incertaine, peu après 1571, 1600 et 1625 ; s'y ajoutent 3 titres pour *Oscitania* à partir de 1604 (s'y reporter). Mais quand vers 1820 le Languedocien Fabre d'Olivet adoptera la forme *Oscitanique* pour désigner la « Langue d'oc », ce sera par référence au peuple Osque, parmi les nombreux peuples qui ont [sk] dans leur nom, comme étant un signe de leur ancienneté ; cela n'aura rien à voir avec les écrits mentionnés ici.

Quant à *Occitania* (isolé) et *occitanus*, ils se feront de plus en plus nombreux dans les écrits latins ultérieurs, mais ne désignant jamais que la seule province de Languedoc ou ce

<sup>2</sup> Dans une lettre papale du 11 mai 1098, on lit trois fois *Oscitana Ecclesia* et une fois *Oscitana civitas*, mais c'est l'adjectif dérivé de *Osca*, ville d'Aragon devenue *Huesca*, que le Pape Urbain II place à la tête du diocèse de Jaca (José Sáenz de Aguirre, *Collectio maxima conciliorum omnium Hispaniæ et novi orbis*, v. 3, Rome, 1694, p. 308).

Il convient de noter également que l'on trouve aussi le nom commun *oscitania*, surtout sous la plume de moralistes, au sens de « indolence, nonchalance » ; il dérive du classique *oscitare*, « ouvrir la bouche, bâiller, être de loisir » dont Cicéron emploie le participe *oscitans* au sens de « indolent, négligent » (Gaffiot). D'où le dicton latin « *Uno oscitante & oscitabunt ceteri.* », tiré d'un recueil de 1612, « Si l'un bâille, tous les autres bâilleront. », et 1768.

qui s'y rapporte. Plus tard, le célèbre médecin languedocien Jean Astruc saura retracer le chemin linguistique parcouru pour arriver là ; se reporter à sa rubrique pour 1737.

Le succès de la forme *Occitania*, que cautionne l'Histoire, aura sans doute été dû pour beaucoup à son adoption par les États du Languedoc, notamment au revers des jetons qu'ils feront frapper de 1634 à 1789. À 170 ans de distance deux dictionnaires témoignent de ce succès, le premier innovant sur ce point par rapport à son édition de 1614 :

– P. de Brosse, Cl. Larjot, *Grand dictionnaire François-Latin*, Lyon : Chard, 1625, p. 800 : « *Languedoc*, *Occitania*. V. les villes. — *Languedocien*, *Occitanus*. »

– *Atrium latinitatis*, ou *Recueil de mots latins à l'usage des écoliers de la Sixième & de la Cinquième du Collège de Genève*, Genève, 1796, p. 65 : « *le Languedoc*, *Occitania*, æ ; *f*. — *la Guienne*, *Aquitania*, æ. — etc. ».

Pourtant, en 1671, l'historien Jean de Bussières (*Historia Francica : A Monarchia condita, ad annum huius seculi septuagesimum*, Lyon : Arnaud & Borde, vol. 1, p. 99), fait une intéressante remarque sur *Occitania* qui passe encore pour un néologisme ; juste après avoir indiqué l'ancien nom de *Septimania*, il poursuit (traduit du latin) : « Ensuite, elle a été appelée *Gothie* par les Goths usurpateurs, et *Lantgothie*, qui a le même sens que *pays Gothique* ; de là, le nouveau mot de *Languedoc* se répandit chez les Français, mot qui demeure aujourd'hui, et que des auteurs modernes traduisent par *Occitania*, quoiqu'il n'ait aucune caution des Anciens. »

Cet avis semble confirmé par la bibliographie de l'Allemand Martin Lipenius (*Bibliotheca realis philosophica omnium materiarum, rerum, et titulorum, in universo totius philosophiæ ambitu concurrentium*, Francfort-sur-Oder : Frideric, 1682), car comme tête de rubrique, *Occitania* renvoie à *Languedoccia* (t. II, p. 1025, avec 2 c) et la rubrique *Languedocia* (t. I, p. 780, avec 1 c) ne compte qu'un titre latin avec *Occitania* pour six titres français avec *Languedoc*.

De même, en 1763, le Capucin anonyme qui a écrit un mémento de connaissances scolaires en vers latins (*Memoriæ subsidium metricum...*, Milan : Mazzuchelli) renvoie *Occitania* dans le passé (traduit du latin) : « Donnant sa rive ouest et sud au golfe de Lyon, vers la mer Méditerranée, l'*Occitania*, qui est maintenant *Linguadocum*,... »

Et il en sera de même dans l'*Encyclopédie* de Diderot de d'Alembert ; voir à 1765.

**1572** – *Languedochien*, français, *languedocien*, habitant du Languedoc, chez Henri Lancelot Voisin de la Popelinière, *La vraye et entière histoire des troubles et choses mémorables avenues, tant en France qu'en Flandres, & pays circonvoisins, depuis l'an 1562*, Bâle : Davantes, p. 5 r° : « ... les Provençaux & Dauphinois ont enduré mille maux, [...] : & encore plus les Languedochiens, ... ».

*Languedochien* revient avec la même acception dans de nombreux titres à partir de 1654, et surtout au XVIII<sup>e</sup> s., Voltaire (1694-1778) ne connaissant que cette forme dont il use souvent.

**1575** – *Occitanicus*, latin, *languedocien*, dans une réédition du *Commentariorum...* de Jean de Serres.

**1579** – *Languedocicus*, latin, *languedocien*, qualifiant la famille du destinataire de la lettre dédicatoire d'un ouvrage, *Nicholai Dortomanni libri duo*, Lyon : Pesnot.

**F 1586** – *Languedogois*, français, idiome *languedocien*, opposé au français, au gascon et au provençal chez Laurent Joubert (Valence 1529 - Lombez 1583), *Erreurs populaires, et propos vulgaires, touchant la medecine et le regime de santé*, 2<sup>nde</sup> partie, Paris : L'Angelier, 1587, *Advertissement* et p. 205.

**1598** – *Linguadocia*, latin, province de Languedoc (Jérôme Heninges, *Theatrum genealogicum... Monarchia IV, Regnum I*, vol. 2, Goslar : Kirchner, p. 376).

*Linguadocia* se retrouve dans 12 titres jusqu'en 1728 ; 1614 (2 titres), 1624 (Philipp

Clüver, géographe anglais qui use aussi de *Linguadocum*, *Introductionis in universam geographiam tam veterem quam nouam Libri VI*, Leyde : Elzévir, 1653 (l'auteur use aussi de *Linguadocum*), 1657, 1661 (2 titres, dont le géographe italien Giovanni Baptista Ricciolio qui use aussi de *Oxitania* et de *Languedokia*, *Geographiae et hydrographiae reformatae libri duodecim*, Bologne : Benati), 1673 (entre parenthèses, après *Oxitania*), 1682 (Martin Lipenius qui écrit aussi *Languedoccia*), 1697 (encore Clüver, avec aussi *Linguadocum*), 1701 (Friedrich Spanheim, théologien et historien hollandais, mentionne aussi *Occitania et Linguadokium*) et 1728 (synonyme de *Occitania*).

**1599** – *Languedoccia*, latin, province de Languedoc (David Chytraeus, *Saxonia ab anno Christi 1500 usque ad 1599*, Leipzig : Gros, p. 855).

*Languedoccia* se retrouve dans 7 titres publiés en 1626, 1627 (avec aussi, p. 531, *Languedocia*, qui est probablement une faute d'impression), 1652, 1671 (avec la mention du néologisme *Occitania* citée plus haut, à la fin du paragraphe 1571 – *linguae Oscitanæ* etc. chez Jean de Serres), 1680, 1682 (Martin Lipenius qui écrit aussi *Languedocia*) et 1698.

**1601** – *Languedocien*, français, habitant du Languedoc (Guillaume Martin, *La Face de l'église primitive opposée à celle de la prétendue Réformée*, Tours : Poinsot, Épitre dédicatoire : « Sieur de Beaulieu, gentilhomme Languedocien... »).

Joseph Scaliger († 1609) a usé de *Languedocien* dans cette acception, selon les *Scaligeriana* publiées en 1668 ; on retrouve le mot en 1625, dans le *Grand dictionnaire François-Latin*, de P. de Brosse et Cl. Larjot (Lyon : Chard, p. 800) en une entrée nouvelle par rapport à l'édition de 1614 de Jean du Carroy. Gilles Ménage en use dans huit entrées de son dictionnaire étymologique dit *Les Origines de la langue françoise* (1650) pour indiquer le mot correspondant dont usent « les Languedociens » ; il en fera de même pour cinq entrées de la seconde édition, posthume, de 1694. Son emploi devient courant dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> s. : 1706, 1708, 1710, 1725, etc.

**1604** – *Oscitania*, latin, province de Languedoc (*Epitome historiae Gallicae, hoc est regum et rerum Galliae usque ad annum MDCIII brevis notatio*, Francfort : Rhodius, p. 100).

*Oscitania* se retrouve en 1609 et 1610.

**1606** – *occitain*, français, adjectif, relatif à la province de Languedoc, dans le titre de la Province réformée des Frères prêcheurs (Dominicains). Le mot est employé par le Parlement de Toulouse dans un arrêt du 7 aout, rendu au nom d'Henri IV dans un litige opposant des Frères Prêcheurs entre eux ; il est rapporté d'après l'original conservé à Béziers, par le F. Jean Jacques Percin, du couvent de Toulouse, in *Monumenta conventus Tolosani ordinis FF. Prædicatorum*, Toulouse : Pech, 1693, p. 132 : « Henry par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, &c. Sçavoir faisons que sur lo rapport fait par nôtre Amé & feal Maistre Bernard d'Acezat Conseiller en nôtre Cour de Parlement de Tolose, de l'incident formé devant luy, entre F. Joseph Bourguignon Provincial de la Province Reformée de Languedoc, dite Occitainne, des FF. Prêcheurs, [...] Donné à Tolose en nôtre dit Parlement le 7. jour d'Aoust 1606 & de nostre Regne le 18. Par la Cour. CARRIERE. »

Cet adjectif français, adapté du nom latin *Provincia occitana*, bien plus répandu, va revenir dans des écrits concernant les Frères prêcheurs ou Dominicains aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s., qualifiant leur Province ou leur Congrégation ; mais ces expressions constituent plutôt des noms propre qui s'imposent aux auteurs, historiens principalement.

Néanmoins, *occitain* concurrence *occitain* dès 1627 ; voir à cette date.

Et cette Province est également nommée *Province toulousaine* (p. ex. B. de Vienne, *L'année dominicaine*, t. I<sup>er</sup>, Paris : Le Clerc, 1700, p. 619 et *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, t. 4, col. 799).

Il n'est cependant plus question des Dominicains chez un historien, qui montre que l'ignorance de la géographie par les Français n'est pas propre à notre époque. C'est dans

l'*Histoire de Melun* de Sébastien Roulliard, Paris : Loyson, 1628 : p. 167, l'auteur rapporte l'histoire de St Aspais qui, avant de se réfugier à Melun, avait été « Euesque d'Elouse, ELOSON, ou ELOSANE, ville située au Languedoc : entre celles d'Aux & Toulouse. » ; p. 168, citant Grégoire de Tours, il nomme cet évêché « Eause ou Elouse » ; p. 171, enfin, il glose sur le nom d'*Aspasius*, puis de son féminin, et mentionne « au mesme païs *Occitain* : vne Abbessse ASPASIA [...]. » Mais de ce qui précède, la localisation de ce « païs Occitain » n'a rien d'évident, puisque Eauze est entre Mont-de-Marsan et Auch, donc à l'ouest de cette dernière, et non entre elle et Toulouse, et n'a jamais appartenu à la province de Languedoc ; on peut même se demander si les sources latines de l'auteur ne portaient pas *auxitanus* (d'Auch), et non *occitanus*.

On suppose qu'il n'y a pas la même erreur géographique dans l'ouvrage de 1644 de l'évêque de Belley Jean-Pierre Camus, *Les récits historiques ou Histoires divertissantes* (également cité plus loin). Là, p. 390, une *Histoire LXXV* intitulée *Les Violemens* (Les viols) concerne « Vn Gentil-homme *Occitain*, qui estoit marié & auoit plusieurs enfans » et qui, pris de passion pour une jeune voisine qui se refusait à lui, l'enleva et la viola. Ce n'est pas flatteur pour le Languedoc... mais il n'est pas clairement désigné !

Pourrait être plus intéressant l'emploi par trois fois d'*occitain* dans l'expression *Langue Occitaine* pour nommer la province de Languedoc représentée aux États généraux de Février 1484 (1483 ancien style) ; c'est chez l'avocat Pierre Dupuy, Garde de la Bibliothèque du Roi, dans son *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, Paris : du Puis, 1655, pp. 238, 243 et 249 ; mais Dupuy traduit là le journal latin de ces États rédigé par Jehan Masselin, que l'on connaît par son édition par A. Bernier en 1835, *Journal des états généraux de France tenus à Tours en 1484 sous le règne de Charles VIII*, éd. ; comme on pouvait s'y attendre, on y lit « Lingua Occitana » ; par exemple, p. 108 « Normanni retulerunt conclusionem heri captam, cui se conformaverunt Aquitani, et illi de lingua Oytana : Occitana vero lingua proxime ad Burgundos sententiam dixit. », ce qui donne chez Dupuy, p. 238 « Les Normans repeterent ce qu'ils auoient dit le iour precedent, & leur aduis fut suiuy par ceux de Guyenne, & ceux de la Langue d'Ouy. Mais ceux de la langue Occitaine se conformèrent dauantage aux Bourguignons ;... »

Le moins qu'on puisse dire est que ce calque d'« Occitana » n'est pas cohérent avec la forme usuelle « d'Ouy » pour « Oytana ». Ailleurs, Dupuy use une fois de « Langue d'oc », p. 58 : « Le Roy LOVIS VIII. Mourant à Montpensier au retour de son expedition du Languedoc,... ». Et ce nom moderne de la province se retrouve dans un texte de 1560 donné comme preuve, p. 342. Finalement, cela ne fut peut-être qu'une fantaisie de la part de Dupuy, comme sans doute chez Médicis (cf. « Avant 1566 »), alors que *Occitanie*, apparu en 1644, pouvait s'appuyer sur le *Occitania* latin que la province affichait au moins depuis 1634 (voir à 1571).

Voilà donc pour *occitain* qui, à notre connaissance, ne s'est jamais rapporté à un idiome avant 1835 (s'y reporter), lorsque le professeur de philosophie Henri Charles Guilhe, un Languedocien devenu Bordelais, l'aura redécouvert ; mais il ne fera pas école.

**F** 1610 – *Langue-doc*, français, langue opposée à *Langue d'Oui*, dans la *Diatriba de hodiernis francorum linguis*, pp. 123-126 des *Opuscula varia antehac non edita* (Paris : Drouart) de Joseph Juste Scaliger, connu comme philologue et l'un des plus grands érudits de son temps. Ici, Scaliger appelle tout idiome *idiotismus*, aussi bien la langue romane de Gaule, que ses deux divisions majeures, le *Francicus* et le *Tectosagicus*, « siue Prouinciale » (ou provençal), et c'est là qu'il en précise la traduction en langue vulgaire, le *Francicus Idiotismus* en *Langue d'Oui*, et l'autre *Langue-doc*. Un peu plus loin, après avoir observé que l'*Idiotismus Tectosagicus* s'étend sur un vaste territoire, il le divise en deux, l'*idiotismus* qui a pour nom propre *Vasconismus* (gascon), très différent du reste de l'*idiotismus Tectosagicus* dont il ne donne pas de nom particulier.

On remarque que ce latiniste éminent a inventé le nom de *Tectosagicus*, à partir du nom de la peuplade gauloise des (Volques) Tectosages établie autour de Toulouse, au lieu de se servir de *Occtan(ic)us*, qu'il ne devait certainement pas ignorer.

**1610** – *Languedokia*, latin, province de Languedoc (Gérard Mercator, *Atlas minor Gerardi Mercatoris a I. Hondio plurimis aeneis tabulis auctus atque illustratus*, Amsterdam : Hondius, p. 270) ; l'édition de 1609, en français, en désigne les habitants comme « les Land-de-Gots » (p. 214).

*Languedokia* se retrouve dans 7 titres publiés en 1636, 1640, 1644, 1647, 1657, 1661 et 1672 (synonyme de *Oxitania* dans ces deux derniers).

**1611** – *l'Anguedoc*, français, Languedoc, « Permission » d'imprimer la *Pastorade* de Jean de Garros, telle qu'insérée à la fin de l'ouvrage, Toulouse : Boude, p. 43.

**1617** – *occitan*, français, adjectif, relatif à la province de Languedoc ; c'est dans le *Mercurie françois* de 1617, p. 209, où il remplace *occitain* dans le nom de la Province des Frères prêcheurs à la « reformation » de laquelle le chroniqueur consacre deux pages : « En 1599, le Pere Marius Prouincial de la Prouince Occitane faisant sa visite, & passant par ce Couuent de Clermont, admira cette Reformation, & l'austerité de tous ces Religieux,... » ; l'expression est répétée deux fois dans la même page.

En 1629, le *Mercurie françois* reprendra cet adjectif p. 348 dans un compte rendu d'obsèques : « Le seiziesme iour du mois de Mars [1627] mourut Messire Nicolas de Verdun, Premier President en la Cour de Parlement de Paris : Il fut enterré en l'Eglise des Iacobins reformez de la Congrégation Occitane au fauxbourg S. Honoré lez Paris,... »

Curieusement, c'est parce qu'en 1789 *La société des amis de la Constitution* se sera installée dans ce couvent de la rue St-Honoré qu'elle sera désormais connue sous le nom fameux de *Club des Jacobins*.

On retrouvera les Dominicains chez le continuateur de Jean de Serres, dans *Le véritable inventaire de l'histoire de France, illustré par la conférence de l'Eglise et de l'Empire : avec la continuation de la mesme histoire jusques à l'année 1648*, Paris : A. Cotinet, **1648**, p. 335 : « Le Vendredy suiuant le Pere Michaëlis Docteur, Vicair de la Congregation Occitane, fit la Predication au matin. [...] Apres midy, le Pere Bourguignon Docteur en la Faculté de Theologie de Paris, Definiteur & Prouincial esleu de la prouince Occitane, fit le Sermon. »

Mais en aucun cas cet *occitan* ne se rapportera aux idiomes d'oc avant le XX<sup>e</sup> s..

**1620** – *Oxitania*, latin, Languedoc, dans Johannes Varandæus, *De morbis mulierum lib. III.*, Genève : Chouët, dans la signature d'un des poèmes d'hommage à l'auteur, en tête de l'ouvrage : « Ioannes Aymard à sancto Pontio in medicinæ bachalaureus. », « Jean Aymard de Saint-Pons en Languedoc, bachelier en médecine. »

*Oxitania* se retrouve dans 19 titres publiés en 1633, 1647, 1648, 1654, 1660, 1661 (avec *Languedokia* pour synonyme), 1663 (2 t.), 1665, 1667, 1668 (syn. de *Languedochium*), 1672, 1673 (avec *Linguadocia* pour synonyme), 1673, 1713, 1714, 1723, 1747, 1772 (avec *Languedokia* pour synonyme).

**1624** – *Linguadocum*, latin, Languedoc (Philipp Clüver, *Introductionis in universam geographiam tam veterem quam nouam Libri VI*, Leyde : Elzévir, pp. 42-43 et 52.) L'auteur use aussi de *Linguadocia*, p. 53.

*Linguadocum* se retrouve dans 8 titres publiés en 1653 (l'auteur use aussi de *Linguadocia*), 1656, 1671, 1673 (synonyme de *Occitania* dans ces deux derniers), 1697 (encore Clüver, qui use aussi de *Linguadocia* ; voir 1598), 1747, 1763 (nom actuel remplaçant *Occitania* ; voir la fin du paragraphe 1571 – *linguæ Oscitanæ* etc.) et 1768.

**1644** – *Occitanie*, français, dans *Les récits historiques ou Histoires divertissantes*, p. 324 ; ce

recueil de contes est l'un des nombreux ouvrages de Jean-Pierre Camus (Paris 1584-1652), évêque de Belley. C'est là l'histoire d'un chevalier très prétentieux et facilement irritable : « Arade Gentil-homme de ceste Prouince Occitanie qui tient desia [= déjà] de la vanité qui est au delà des Pirenees... ». Il ne peut s'agir que de la « Province » du Languedoc, dont l'image reste peu flatteuse (voir plus haut, à 1606), alors que la France est en guerre avec l'Espagne.

Le mot est repris par Jean Besly dans son *Histoire...* de 1647, p. 54 : « ... Raimond I. Comte de Tholose, ou de l'Occitanie prit à femme Berte veufue de Boson II. Comte d'Arles, ... ». Ici, il est clair que le mot est synonyme de « comté de Toulouse ». Mais Besly use aussi de *Occitainne* (ci-après)

On le trouve encore en 1698 chez de Brianville, *Abrégé méthodique de l'histoire de France*, Paris : de Cercy, p. 4 : « L'Aquitaine & l'Occitanie étoient entre les mains, des Gots, & les Bourguignons s'étoient établis le long du Rhône. » ; et la même année, comme autre nom du Languedoc, dans le *Mémoire de la Province de Languedoc* dressé par de Lamoignon de Basville, intendant des deux généralités de Toulouse et de Montpellier (*État de la France*, Londres : Wood & Palmer, 1727, p. 516).

**1646** – *Languedochia*, latin, province de Languedoc (François Hallier, *De hierarchia ecclesiastica libri quatuor*, Paris : Quesnel, 1646, p. 619).

*Languedochia* se retrouve en 1657 et 1665 (use aussi largement de *Occitania* et *Occitanus* ; dans l'index final où on lit : « *Occitania Languedochia dicta* »).

**1647** – *Occitainne*, français, province de Languedoc, dans l'*Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guyenne...* de Jean Besly (1572-1644), pp. 139-140 : « Guillaume III. Duc d'Occitainne, ou Languedoc, & Comte de Prouence défit les Sarrasins du Fraxinet... ».

On remarque la “qualité” française de cette forme, apparentée à *Aquitaine* ou *Tou-raine*, et paroxyton comme *Occitània* ou, moins savant, *Occitanha*/Occitagne...

Jean-Pierre Camus, vu ci-dessus en 1644, en use lui aussi en 1658 dans ses *Mémoires historiques*, Rouen : Vaultier, pp. 391-392 : « Il nasquit en cette partie de la Gaule Aquitaine, que l'on appelle Occitainne... ».

Cette forme revient en 1734 dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc* de Nicolas Lamoignon de Basville qui le pose bien comme synonyme de *Languedoc*, pp. 36-37 : « ... le Languedoc sous tant de differens Maîtres a eû en divers tems des noms differens. Tantôt sous les Goths il a été appelle Gothie du nom de ses Maîtres [...]. Enfin sous nos Rois cette Province a pris le nom d'Occitainne & de Languedoc [...] ».

On la retrouve avec le même sens chez le Dominicain Charles Louis Richard dans son *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique*, etc., t. 3, Paris : Rollin, 1760, p. 555.

La dernière attestation connue est chez l'abbé roussillonais Joseph Xaupi, dans ses *Recherches historiques sur la noblesse des citoyens honorés de Perpignan et de Barcelone*, Paris : Nyon, 1763, p. 14 ; relatant l'arrangement conclu à Corbeil en 1258 entre St Louis et le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, il dit que ce dernier : « lui représenta, en habile politique, que les prétentions des rois d'Aragon sur différentes parties de l'Occitainne & celles des rois de France sur la Catalogne, pourraient occasionner une guerre entre les deux monarchies. »

**1655** – *Languedokium* et *Languedokius*, latin, province de Languedoc et *languedocien* (Johannes Limnäus, *Notitiæ regni Franciæ*, Strasbourg : Spoor, t. 1, p. 90).

● **1655** – *Languedocien*, français, idiome du Languedoc chez Pierre Borel (Castres vers 1620-1671), Médecin du roi, dans *Tresor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*, Paris : Courbé, 1655 : Préface non paginée, 17<sup>ème</sup> page : « Ainsi, en Languedocien, on prononce *faire*, & autres, faisant valoir l'*a* et l'*i*, au contraire des François,... », et dix autres occurrences.

*Languedocien* se retrouve avec le même sens dès 1680 chez Antoine Arnaud, de Port-Royal, *De la lecture de l'Écriture sainte, contre les paradoxes de Mr. Mallet*, Anvers : Matthieu, p. 163 : « ...les paysans de Gascogne parlent Gascon, & ceux de Languedoc Languedocien, ... » ; Ménage en use dans deux entrées comme substantif et cinq autres comme adjectif ; puis comme dans son acception générale, le mot devient d'usage courant dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle : 1709, 1711, 1716, 1734, 1737...

**1657** – *Linguadocca*, latin, province de Languedoc (Philippus Ferrari, *Lexicon geographicum*, ..., Londres : Daniel, p. 506).

**1668** – *Languedochium*, latin, Languedoc, avec *Oxitania* pour synonyme (Pierre Gautruche, *Mathematicæ totius [...] clara, brevis et accurata institutio*, Cambridge : Story, p. 236. Noter que *Mathematicæ* a son sens originel de *connaissances enseignées* ; l'ouvrage traite donc, entre autres, de géographie, est c'est là que se trouve cette occurrence.

**F** **1674** – *Languedochien*, français, *languedocien*, idiome du Languedoc (Pierre Besnier, S.J., *La reunion des langues, ou L'art de les apprendre toutes par une seule*, Liège : Baraguoin, p. 40 : « Le Langage le plus poli, est bien souvent le moins pur, [...]. C'est pour cela que le Provençal, le Gascon, le Languedochien, le Picard, & ce que nous appellons le vieux Gaulois, est infiniment moins altéré, & moins éloigné de la source, que le Langage de la Cour & du beau monde, qui prend plaisir de s'éloigner du Latin. »

*Languedochien* se retrouve avec le même sens en 1691, 1694, 1718, 1745 et 1763. Mais dès 1680 (ci-après), il est concurrencé par *languedocien*, seul retenu par l'abbé Bois-siers de Sauvages (1756) qui récuse expressément *languedochien*.

**1701** – *Linguadokium*, latin, province du Languedoc (Friedrich Spanheim, *Operum...* tomus I, Leyde : Boutestein et autres, col. 165 et table *Rerum e verborum*). Use aussi de *Occitania* et *Linguadocia*.

**1729** – *Occitanie*, français, sens territorial, dans les *Ordonnances des Roys de France de la Troisième race*, tome II compilé par l'avocat parisien Eusèbe de Laurière (1659-1628) et achevé après sa mort par son confère Denis-François Secousse (voir ci-après, 1732) ; c'est dans la table alphabétique en fin d'ouvrage, p. lxxj, V<sup>o</sup> LANGUE D'OC et p. lxxij v<sup>o</sup> LIEUTENANT, « Jean de Marigny Evesque de Beauvais, Lieutenant du Roy dans l'*Occitanie*, (le Languedoc) & le Xaintonge. », et traduisant le latin « in Occitanis & Xantonensis partibus » (p. 181)

**1732** – *Occitanie* et *Langue occitanienne*, français, traduisant le latin *Lingua Occitana* et désignant ce qui sera plus tard le Languedoc, donc sens territorial ; c'est dans le tome III, publié en 1732 par l'avocat parisien Denis-François Secousse (1691-1754), des *Ordonnances des Roys...* cf. ci-dessus, 1729; une longue *Préface* présente notamment une chronologie des principaux évènements permettant de mettre en contexte les actes publiés ensuite :

p. xxxjv (34), l'auteur mentionne une Ordonnance du 18 Février 1357 (ancien style, donc 1358 pour nous) de Jean, comte de Poitiers — déjà cité pour 1359 — avec « le titre de Lieutenant du Roy dans toute l'Occitanie par de-là la Dordogne » ; mais Secousse traduit là un texte latin qu'il donne p. 689 et qui porte « *Locum-tenens Regis Francorum, citra Fluvium Dordonie, per totam Linguam Occitanam* » : non seulement il n'y a pas la moindre trace d'« Occitania », mais encore *citra* signifie « en deçà » et non « par delà », donc au sud de la Dordogne puisque l'ordonnance est datée de Montpellier ; c'est bien « au-delà » qu'on lit dans la lettre du 14 décembre 1357 signée à Paris par son frère aîné Charles, lieutenant général du royaume pendant la captivité de leur père, fait prisonnier à Poitiers le 19 septembre 1356, lettre qui le charge de « la garde, tuition & defense de toutes les parties de la Langue d'Oc, au delà de la riviere de Dordogne » (HGL, t. X, c. 1134). Notons en outre que l'apposition de « *per totam Linguam Occitanam* » à « *citra Fluvium*

*Dordogne* » ne permet pas d'affirmer que le rédacteur de 1358 identifiait la *Lingua Occitana* à tout le sud de la Dordogne... Secousse utilise encore le mot *Occitanie* à la p. 153, dans le titre d'un acte de ce même prince confirmant des lettres du « Duc de Bourbon, Lieutenant du Roy dans l'*Occitanie* » (l'italique est de lui), mais ici encore, ces lettres portent « *Locum-tenens Domini mei Francie Regis in partibus Occitanis & Vasconie* », distinguant la Gascogne de l'« Occitanie », ou plus exactement du Languedoc. Et poursuivant sa logique, Secousse use encore de *Occitanie* dans la mention portée en marge de l'Ordonnance de 1357, aux pp. 689 à 692.

p. liv (54), pour l'année 1356, Secousse mentionne la convocation à Toulouse par « le Comte d'Armagnac, en qualité de Lieutenant du Roy », des principales autorités religieuses et civiles, dont « les Consuls, Communautez & Recteurs des communautez des Seneschaussées de Toulouse, Carcassonne, [...] et de quelques autres provinces de la Langue occitanienne. » ; en marge, un renvoi : « Lingue Occitane, *c'est-à-dire*, du Languedoc. » ; c'est effectivement la forme latine de l'acte publié p. 101 : « Consules & Communitates ac Rectores Commitatum, Senescalliarum Tholose, Carcassone, [...] ac nonnullarum aliarum Provinciarum Lingue Occitane. » Et encore p. liv, quelques lignes plus bas, on retrouve « Communautez de toute la langue Occitanienne ».

En 1847, *Occitanie*, comme ancien nom du Languedoc et *occitanien*, comme adjectif s'y rapportant, feront chacun l'objet d'une entrée dans le Complément au *Dictionnaire de l'Académie française*, 6<sup>ème</sup> éd. de 1832-1835 ; *occitanien* n'y aura pas d'acception linguistique et *occitan* y sera ignoré.

**1737** – Dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, p. 7, le médecin (et historien) Jean Astruc (1684-1766) reprend la conclusion de Ménage et résume de façon remarquable ce qui paraît aujourd'hui parfaitement acquis : « C'est de cette dénomination de *Langue d'Oc* donnée à la Province de Languedoc, que sont venus les noms de *Provincia*, ou *Patria Occitana*, & d'*Occitania*, qu'on commença de donner à cette Province dans les Actes & les Diplomes latins du XIII. & du XIV. siècles. On traduisoit mot à mot le nom de *Pais de la Langue d'Oc* par celui de *Provincia* ou *Patria lingue Occitanæ*, d'où on a fait dans la suite *Provincia* ou *Patria Occitana*, & enfin *Occitania*, en y donnant une terminaison assez commune dans les noms de Province. Ce dernier nom même, tout barbare qu'il est, a paru si commode & si expressif, que c'est aujourd'hui le seul qui soit en usage pour signifier en latin la Province de Languedoc. »

**F 1749** – *langage Occitanien*, français, synonyme de *languedocien* du XVIII<sup>e</sup> s., dans la présentation par l'imprimeur parisien Delaguet de *Diabotanus ou l'orviétan de Salins, poème heroi-comique – Traduit du Languedocien*, longue « Poesie Languedocienne » (p. iij) mise en prose française. Delaguet reconnaît qu'ainsi « dépouillé de son gracieux patois », le poème y perd, mais « de se faire lire à Paris compense assez bien, ce me semble, tous ceux [sic] que pourroient regretter les Partisans du langage *Occitanien*. »

**F 1750** – *Provençale* ou *Occitaniene* [sic], français, qualificatif de la langue des Troubadours selon l'avocat et écrivain Meusnier de Querlon (1702-1780), p. 11 de la *Préface de Pièces dérobées à un ami* ; c'est un recueil publié à Amsterdam des œuvres d'un chansonnier à la mode et admirateur de Voltaire, l'Abbé Gabriel-Charles de L'Attaignant (vers 1697-1779).

**1756** – *Occitanie*, français, de Secousse, et son contexte sont repris tels quels par le P. Louis-Etienne Arcère dans *l'Histoire de la Ville de la Rochelle et du Pays d'Aulnis*, p. 40. Cet auteur l'utilise encore dans ce passage (*ib.*) : « Philippe de Valois, par ses Lettres du 4 Août 1304, appelle les Archevêques de Sens & d'Auch [...] ses Capitaines & Lieutenans dans l'Occitanie, *in lingua occitana*,... » ; mais il faut lire 1340 et non 1304 et l'original latin porte « partes dicte **Lingue Occitane** [...] in partibus tocius **Lingue Occitane** ... »

(HGL, t. X, c. 867-8). Arcère nous engage donc sur une fausse piste avec ces « Occitanie », mais nous montre au moins que pour les gens cultivé de son temps, le mot renvoyait à « Languedoc ».

Décembre 1765 – *Occitania*, latin (*Encyclopédie* de Diderot-d’Alembert, vol. XI, p. 32); le rédacteur de la rubrique le classe en « Géographie ancienne » et le définit ainsi : « c’est le nom que quelques auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui disoient oc pour oui, c’est-à-dire, aux habitants de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. » Ce rédacteur est le chevalier Louis de Jaucourt (1704-1779), qui a signé à lui seul quelque 17 000 articles de l’*Encyclopédie* et ne pouvait être un “spécialiste” de toutes les questions traitées. Mais il témoigne de ce que pouvaient savoir les Français instruits du XVIII<sup>e</sup> s. et particulièrement de l’ignorance totale du néologisme français *Occitanie*.

Décembre 1765 – *Occitanie*, français (*Encyclopédie*, vol. XIV, p. 26) à l’article REGLES, en trois occurrences, les seules des dix-sept volumes de l’*Encyclopédie*. Non signé, l’article est très vraisemblablement du même auteur que l’article MENSTRUES du tome X dont il serait le complément, alors que le volume X était déjà composé; certes, ce dernier article n’est pas signé non plus, mais il est pour Wikipédia l’un des plus célèbres de Gabriel François Venel, médecin, pharmacien et chimiste français; né à Tourbes (Hérault) en 1723, il obtint en 1759 une chaire à la faculté de médecine de Montpellier et mourut à Pézenas en 1775.

Le mot *Occitanie* figure dans trois passages décrivant une sorte de géographie des règles quant à la quantité de sang perdu, la durée du flux mensuel et l’âge des premières règles. En cela d’ailleurs Venel est original, car on ne trouve pas ces précisions géographiques chez l’Anglais Robert James, à l’article MENSES de son *A medicinal dictionary* paru en 1745 et traduit en français par Diderot lui-même. Employé par un médecin dont toute la vie fut centrée sur Montpellier, le mot *Occitanie* ne peut désigner que le Languedoc, dont les États frappaient encore leurs jetons avec le latin *Occitania*.

**F** 1781 – *langue d’oc / langues d’oc*, français, désignant les idiomes romans parlés alors dans le Midi, dans le 19<sup>ème</sup> des 69 volumes des *Mélanges tirés d’une grande bibliothèque* que publie **Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy puis d’Argenson** (1722-1787); cet auteur fut membre de l’Académie française en 1748, de l’Académie des sciences en 1764 et de l’Académie des inscriptions et belles-lettres. Bailli de l’Artillerie en 1757, il logea à l’Arsenal et fit transformer peu à peu le bâtiment en bibliothèque pour y loger ses livres et ses très importantes collections de manuscrits, médailles et estampes. Il vendit en 1785 au comte d’Artois sa bibliothèque composée de cent mille volumes qui devint la Bibliothèque de l’Arsenal. Le volume T (19<sup>e</sup>) cité ici a pour co-auteur le Marquis André Guillaume Contant d’Orville (1730-1800), et pour titre particulier *De la lecture des livres françois - Dixième partie – Livres de grammaire & de rhétorique du 16<sup>me</sup> siècle* (vij + 428 p.). Cela conduit les auteurs à présenter les langues de France. Extraits :

p. 234 : « Les dialectes usités dans **la Langue d’Oc**, ou partie méridionale de la France, sont *le Provençal, le Dauphinois, le Gascon, le Limosin, le Béarnois, & le Languedocien* proprement dit ;... »

p. 236 : « Tous les dialectes de **la Langue d’Oc** diffèrent entre eux de peu de chose, & ceux qui les parlent s’entendent aisément entre eux... »

p. 237 : « Nous n’avons sur l’étude de **toutes ces Langues d’Oc**, qu’un seul Livre grammatical, publié au seizième siècle ; il est intitulé, *Joyeuses Recherches de la Langue Tolosaine*. [...] »

Les auteurs utilisent donc sans états d’âme *langue d’Oc* et *langues d’Oc* : le singulier, pour la diviser en dialectes intercompréhensibles ; le pluriel, pour en faire des langues distinctes, susceptibles d’avoir chacune sa grammaire, comme en possède la « tolosaine » en

1578.

Avant 1854, le pluriel *langues d'oc* reviendra chez l'historien Amaury Duval (1760-1838), membre de l'Institut (notice sur « Le Roman de *Flamenca* par un anonyme » dans l'*Histoire littéraire de la France*, 1838, p. 776).

En 1840, ce sera dans le *Journal de l'Institut historique* (t. XII, pp. 24-30) chez un certain P. Trémolière (dans d'autres livraisons du même *Journal*, Panet-Trémolière, « homme de lettres » versé dans les questions religieuses) qui signe une critique du *Mémoire sur les Bardes armoricains* (1815), de l'abbé historien Gervais de la Rue (1751-1835) ; dans une sorte de digression, Trémolière emploie sans précautions « langues d'oc » et « langues d'oil », ce qui laisse supposer que ces pluriels étaient admis par les gens qui s'intéressaient alors à ces sujets.

**1788 – Occitanie**, français, pour *Languedoc*, est repris par le Languedocien Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794), dans *Estelle*, court roman pastoral dont l'action se déroule dans cette province au début du XV<sup>e</sup> s. Pour avoir sans doute trouvé cette appellation « romanesque », il en use quatre fois (éd. 1812, pp. 20, 111, 132 et 139), contre une seule de *Languedoc* (p. 132). Mais il estime nécessaire d'éclairer le lecteur en ajoutant aux 139 p. du roman une longue note de 25 p. qui présente le « Le Languedoc ou l'Occitanie » : histoire depuis le II<sup>e</sup> s. avant J.-C., économie, hommes illustres ; mais là, il n'use que de *Languedoc* (11 fois) ; et pour nommer les habitants, il n'a que *Languedociens* (p. 161).

**1835 – occitain**, français, la langue d'oc ; Henri Charles Guilhe, originaire du Lauragais dont il a écrit une histoire, est aussi l'historien de Bordeaux où il s'était établi ; il est apparemment le premier à donner une acception linguistique à *occitain* (*Études sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Guienne*, Bordeaux : Lavigne, 1835). Les titres qu'il affiche en tête de son ouvrage montre l'étendue de ses domaines de compétence :

« ... membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, ancien professeur de philosophie au Collège de Guienne, professeur de grammaire générale à l'École centrale de la Gironde, professeur de théorie commerciale à la bourse et instituteur en chef à l'Institution royale des sourds-muets »

Mais on n'y trouve rien qui puisse évoquer l'histoire linguistique, et quelques citations prises çà et là suffiront à montrer qu'on ne peut le prendre au sérieux sur ce sujet :

p. 28 : « ...les deux langues romanes (1) *doc* et d'*ouil*... »

(1) Langues formées des débris du latin après Charlemagne, le gascon et le français.

pp. 29-36 Titre : « Racines de la langue celtique, *Conservées dans les langues doc ou languedocienne, et d'ouil ou française.* »

Quelques « racines celtiques » et les mots d'oc correspondants : « *Imach, Imatché*, image. – *Lagut, Agatch*, regard, *Agatja*, regarder. – *Nau, Nau*, neuf, nombre – *Neu, Noou*, neuf, récent. – *Paur, Pauré*, pauvre. »

« Nous aurions pu pousser plus loin cette nomenclature ; mais c'en est assez, je pense, pour prouver l'origine celtique, tant de nos langues que de nos habitudes modernes. Qui veut les bien connaître, doit étudier les Celtes, les Grecs et les Romains. »

p. 40 « A-peu-près vers le règne de Saint-Louis, où la langue occitaine existait déjà, le nom d'Aquitaine fut traduit en gascon ; »

p. 44 « La langue de l'Aquitaine était donc un des trois dialectes celtiques des Gaules. »

p. 45 « la langue du pays de Galles et le Bas-Breton peuvent retracer en partie ce que fut la langue celtique de l'Aquitaine. »

p. 46 « Du latin et du mélange des langues barbares, se forma la langue romane, langue toute latine quant au vocabulaire, mais analogue aux langues celtiques quant au système grammatical.

« Cette langue eut deux dialectes, la langue d'ouil et la langue d'oc. »

« Les troubadours écrivirent dans la langue occitaine, ... »

p. 47 « Les lois du commerce pour l'Occident, publiées par Eléonore sous le titre de *Rôles d'Oléron*, furent rédigées en langue occitaine. »...

pp. 188-9 « Il faut nécessairement des règles à tout commerce étendu. [...] Alors naquirent les rô-

les appelés d'*Oléron* ; [...] Cette rédaction avait été faite en langue d'oc *poitevine*, sous les yeux mêmes d'Eléonore, dans son île et château d'Oléron. »

- 24 mai 1838 – *Occitania*, en languedocien de l'Est, dans l'*Apouthéosa dé Pierré Paul Riquet*, poésie présentée par un potier de Clermont-L'Hérault, Jean-Antoine Peyrottes (1813-1858), à un concours ouvert par la *Société archéologique* de Béziers (*Revue des langues romanes*, I, 1870, p. 266). Cette forme en *O-* n'est pas normale en syllabe non accentuée d'un mot d'usage courant : même le premier *o* d'*Apothéose* est devenu *ou* dans le titre donné par l'auteur (cf. l'article du *Tresor dóu Félibrige* de Mistral cité ci-après). *Occitania* est donc un néologisme en *oc*, et comme le latin *Occitania* était certainement étranger à ce modeste artisan, cela ne peut être qu'une adaptation de l'*Occitanie* français. De toute façon, comme celui-ci et l'*Occitania* latin, il ne pouvait désigner alors que le Languedoc.
- 1849 – *Occitanie*, français, distincte de la Provence, dans une énumération des cours qui « polirent » les langues d'Oc et Ouï, « cours de Champagne, de Flandre, de Normandie, de Provence, d'Occitanie, de Catalogne. » (Eusèbe Fr. de Salles, *Histoire générale des races humaines ou philosophie ethnographique*, Paris : Duprat et Pagnerre, p. 124).
- 1884 – *Oucitanìò*, *Ouccitanié*, *Ouccitanìò*, en langue d'oc, figurent en entrée d'un article d'un fascicule du *Tresor dóu Félibrige* de Mistral paru vers le début de 1884. Il est ainsi traduit : « Occitanie, nom par lequel les lettrés désignent quelquefois le Midi de la France et en particulier le Languedoc. »
- 1890 – *Occitanie*, français, figure dans la table des matières de la *Revue félibréenne* que dirige le lettré lyonnais Paul Mariéton, pour annoncer un discours du Gascon Paul Labrouche, qui n'use pas du tout de ce mot : « La Renaissance du Midi en *Occitanie* et en Provence, discours aux félibres à Tarbes ». Ainsi pour le rédacteur, sans doute Mariéton lui-même, l'« Occitanie » comprend le Béarn et la Gascogne dont parle largement l'orateur, mais non la Provence.
- 1896 – *occitan*, languedocien, qualifie les « Trobaires » [= poètes] du XVI<sup>e</sup> s. dans un texte de l'instituteur languedocien Antonin Perbosc (1861-1944) sur *Peire de Garròs* [sic, alors que Garros n'a jamais écrit son prénom que *Pey*] (*Manifestes occitans : intégrale de l'œuvre en prose occitane et française*, réunie par Castan, F.-M., 1976); en comptant parmi ces « Trobaires », outre le Languedocien Augier Galhard, le Provençal Belaud de la Belaudière et les deux Gascons Salluste du Bartas et Garros, Perbosc est semble-t-il le premier à étendre le concept à l'ensemble des parlers romans du Midi réunis sous le nom de « langue d'oc » depuis 1781 (Marquis de Paulmy).
- 1904 – *Occitania*, en languedocien, graphie occitane, désigne l'ensemble des pays d'oc dans « Foc nou » [sic] d'Antonin Perbosc, *Mount-Segur* n° 12, décembre 1904. Le français « Occitanie » sera dès lors utilisé avec la même extension par les adeptes de l'Occitanisme, puis, sur la fin du XX<sup>e</sup> s., par une presse éprise d'exotisme rapproché.

### En négatif : les “ignorances” des érudits

Pour compléter les témoignages des écrits, il paraît intéressant de noter les contre-témoignages que constitue l'absence des mots qui nous intéressent chez les érudits de jadis, notamment dans de célèbres dictionnaires. Pour ceux-ci, j'aurai profité des vastes possibilités offertes par le site de recherche « ARTFL Project » (Analyse et traitement informatique de la langue française) de l'Université de Chicago, permettant des recherches simultanées sur :

- le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot (1606),
- le *Dictionnaire critique de la langue française de Jean-François Féraud* (Marseille, Mossy 1787-1788)
- et le *Dictionnaire de L'Académie française* 1<sup>ère</sup> (1694), 4<sup>ème</sup> (1762), 5<sup>ème</sup> (1798), 6<sup>ème</sup>

(1835), et 8<sup>ème</sup> (1932-5) éditions.

Comme on pouvait s'y attendre, « occitan » et ses dérivés manquent totalement dans ces ouvrages, donc jusqu'à 1935.

En **1606**, chez le Nîmois **Nicot**, l'article *langue*, ne donne en exemples que « Langue Hebraïque, Grecque, Latine, Française, Alemande, Italienne, Espagnole », traduisant *française* par le latin *gallica* ; *oc* tout court est ignoré et l'on passe de *occision* à *occultateur* (p. 438); *Prouençal*, p. 523, ne donne rien de plus que sa traduction en latin, *Prouincialis*.

Le célèbre *Dictionnaire de Furetière* (1<sup>ère</sup> éd. **1694**) que ses multiples rééditions ont fait connaître comme *Dictionnaire de Trévoux* donne le mot *gascon* et ses dérivés, mais ce n'est pas flatteur (éd. de 1701, t. II) :

GASCON. s. m. Prononcez l's. Fanfaron, hableur, querelleur. Cet homme se vante de bien des bravoures, mais c'est un *Gascon*, il hable. Il est *Gascon*, & pourroit bien avoir querellé son bon Ange. MAIN. La Fontaine dit en parlant d'amour, Tout homme est *Gascon* sur ce point. Certain renard *Gascon*. ID.

GASCONISME. s. m. Façon de parler introduite par les Gascons, qui vient de Gascogne. Le Poète Theophile est plein de *gasconismes*.

GASCONNADE. s. f. Vanterie de quelque chose peu vraisemblable. Il dit qu'il s'est battu lui seul contre trois hommes, c'est une *gasconnade*, une *fanfaronnade*. On le dit quelquefois d'une excoquerie.

GASCONNER. v. act. Voler adroitement. J'avois une medaille sur ma table quelcun qui est entré me l'a *gasconnée*.

HOC, a pour seconde acception « On dit proverbialement, Cela m'est hoc ; pour dire Je suis assuré de gagner ce procès, d'avoir cette succession, de faire mon coup. [citation] Ce mot vient de *hoc* latin, qui en Gascon veut dire *oui* ou *ita est* : de sorte qu'en disant, cela est *hoc*, c'est-à-dire, *oui*, j'y confesse. »

Mais pas d'entrée *oc*, ni encore moins *occitan*, car on passe de *occision* à *occulte*.

t. VII, p. 29, ne connaît aucune acception linguistique de *Provençal*.

Jean-Baptiste de **La Curne de Sainte-Palaye** (1697-1781), à qui l'on doit le premier rassemblement moderne des œuvres des troubadours, fut aussi un historien, philologue et lexicographe français, reçu membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres en 1748 et élu à l'Académie française en 1758. Le 12 mars **1751**, dans le cadre des recherches alors à la mode sur l'origine de la langue française, il fait à la première de ces Académies une communication qui sera publiée en 1756 dans les *Mémoires de littérature tirés des registres de cette académie*, pp. 671-687, sous le titre de *Remarques sur la langue Française des XII.<sup>e</sup> & XIII.<sup>e</sup> siècles, comparée avec les langues Provençale, Italienne & Espagnole, dans les mêmes siècles*. Et là, il écrit : « Les recherches que j'ai faites sur nos anciennes poésies Provençales, m'ont procuré une pièce de Rambaut de Vaqueiras, qui non seulement nous offre ces trois langues ensemble, mais encore deux autres qui leur sont associées, & qui sont du même temps, la Provençale & la Gasconne. » (p. 672). Pas plus que le poète de 1200 dont il est sans doute le premier à commenter ce fameux *descort* plurilingue, cet académicien n'hésite donc pas un instant pour voir dans le gascon et le « provençal » deux langues distinctes de même statut que le français, l'italien et l'espagnol. Mais il n'a pas vu de concept englobant de « langue d'oc », même au moyen âge.

Dans le *Glossaire de la langue romane* de J. B. B. **Roquefort**, t. II, Paris : Warée **1808**, p. 253, la séquence *Occis, Occisent, Occot, Occult* ne laisse aucune place pour *Occitan, Occita-*

nie ; p. 402, pas de place pour *Proensa*, *Proensal* entre *Proeme* et *Proesce* ; et p. 661, on passe de *Provenessin* à *Prover* sans trace de *Provensa* ou *Provença* et de *Provide* à *Provinouis*, sans *Provincial*. Mais pp. 492-494, l’auteur présente ainsi le substantif ROMAN, *Romant*, *Roumant* : « Latin corrompu qui a donné naissance à la langue françoise. [...] » C’est suivi de la reproduction d’une longue préface d’un psautier traduit du « Latin en *Roman* », ms. du XIV<sup>e</sup> s. où l’on explique comment se faisait cette traduction.

En 1836, deux précurseurs du renouveau provençal conçoivent le projet d’une revue littéraire pour laquelle ils lancent un prospectus dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque Imguimbertaine de Carpentras (cote 2124); on y lit : « Revue néo-latine. Patois du Midi. Sous la direction de **Charles Dupuy** et de Camille Reybaud. Prix 10 F par an. etc. ». Le projet n’aboutit pas, mais on constate que ces érudits, directeur et professeur d’un collège de Nyons, ne disposaient pas d’un nom collectif pour désigner les parlers « de Provence, du Comtat, du Languedoc et du Dauphiné » dont ils voulaient « faire connaître les poètes » (D’après R. Dumas, *Les années de formation de Joseph Roumanille*, Avignon, 1969, pp. 125-126 et note 95).

Le *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours* de **Raynouard** n’en donne pas davantage : au t. IV, L-P, 1842, p. 357 : *Oc, Occident, Occupar...*

De même, pp. 653-4, pas de place pour *Proensa*, *Proensal* entre *Prodigue* et *Prolix* ; et p. 661, on passe de *Prothezis* à « PROVINCIA, PROENSA, PROHNSA, province », sans la moindre allusion à la Provence proprement dite. Et *Provensa* ou *Provença* sont inconnus.

Le dérivé PROVINCIAL, traité à la suite ne signale aucune acception linguistique, bien que Raynouard ait publié (I, p. 573) le début de la « Vida de Sant Honorat » de Raymon Féraud avec ces vers souvent cités :

E si deguns m’asauta  
Mon romanz ni mos ditz,  
Car non los ay escritz  
En lo dreg proenzal,  
Non m’o tengan a mal,  
Car ma lenga non es  
Del drech proensales...

En revanche, au t. V, Q-Z, 1843, pp. 106-107, Raynouard traite largement l’adjectif ROMAN et ses dérivés, où l’acception linguistique de *roman* ou *langue romane* est évidemment bien présente.

Il faut attendre le *Dictionnaire de la langue française* (1872-77) d’Émile Littré pour trouver la seconde occurrence :

« PROVENÇAL, ALE (pro-van-sal, sa-l’) adj. – Langue provençale, ou, substantivement, le provençal, synonyme de langue d’oc ; aujourd’hui, parler populaire de la Provence, qui est un dérivé de l’ancien provençal.

« Terme de cuisine [...] »

### Et même des “savants” qui récusent formellement l’occitan

À propos du patois du Quercy où il avait ses origines familiales, l’éminent linguiste **Pierre Grimal** (Paris, 1912-1996) laisse entendre qu’il y a plusieurs langues d’oc et règle sans appel le compte de l’occitan (*Le Quercy de Pierre Grimal*, Grenoble : Arthaud, 1978, p. 153) : « Dire que ce patois est une “langue d’oc” n’éclaire pas beaucoup les choses ; mais on dit une sottise encore plus grave si l’on prétend qu’il est une forme de l’occitan. Celui-ci n’est qu’une abstraction, sous laquelle on met des réalités fort diverses. Il n’existe pas plus d’occitan qu’il n’existe, et n’a jamais existé, d’indo-européen “commun”. Ce sont là seule-

ment des êtres imaginaires, postulés derrière des parlars réels comme, derrière un miroir, un physicien dessine, en pointillé, une “image virtuelle”. Il est tentant, mais fallacieux, de rejeter dans le passé de pareilles entités, et surtout de les diviniser. La mystique touche à la mystification. »

En 1978, le Languedocien **René Nelli** (1906-1982) publiait *Mais enfin qu'est-ce que l'Occitanie ?*, livre qui peut passer pour son testament de militant. Ce professeur de lettres et de philosophie au lycée de Carcassonne, puis à la Faculté de lettres de Toulouse, était un membre “historique” du mouvement occitaniste, puisqu'il avait été président de la *Société d'études occitanes* en 1943-44 et l'un des fondateurs de l'I.E.O. en 1945. Son avis n'en est que plus précieux : « Personne n'écrit en occitan, mais en provençal, en languedocien, en gascon... Les circulaires ministérielles ont donc raison de parler de l'enseignement des « **langues d'oc** » et non pas de l'occitan. » (p. 31).

En 1982, le sociologue d'origine béarnaise **Pierre Bourdieu**, qui n'est pas connu comme penseur de droite, n'est pas moins catégorique dans *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard, 1982 :

p. 29 : « ...les difficultés que suscite, pendant la Révolution, la traduction des décrets : la langue pratique étant dépourvue de vocabulaire politique et morcelée en dialectes, on doit forger une langue moyenne (comme font aujourd'hui les défenseurs des **langues d'oc** qui produisent, en particulier par la fixation et la standardisation de l'orthographe, une langue difficilement accessible aux locuteurs ordinaires). »

p. 140 : « Le fait d'appeler “occitan”<sup>5</sup> la langue que parlent ceux que l'on appelle les “Occitans” parce qu'ils parlent cette langue (que personne ne parle à proprement parler puisqu'elle n'est que la somme d'un très grand nombre de parlars différents) et de nommer “Occitanie”, prétendant ainsi à la faire exister comme “région” ou comme “nation” (avec toutes les implications historiquement constituées que ces notions enferment au moment considéré), la région (au sens d'espace physique) où cette langue est parlée, n'est pas une fiction sans effet<sup>6</sup>. »

«<sup>5</sup> L'adjectif “occitan”, et, *a fortiori*, le substantif “Occitanie” sont des mots *savants* et *récents* (forgés par la *latinisation* de langue d'oc en *lingua occitana*), destinés à désigner des réalités savantes qui, pour le moment au moins, n'existent que sur le papier. »

«<sup>6</sup> En fait, cette langue est elle-même un *artefact* social, inventé au prix d'une indifférence désoisire aux différences, qui reproduit au niveau de la “région” l'imposition arbitraire d'une norme unique contre laquelle se dresse le régionalisme et qui ne pourrait devenir le principe réel des pratiques linguistiques qu'au prix d'une inculcation systématique analogue à celle qui a imposé l'usage généralisé du français. »